

2023/15/12/33

**COMMUNE
DE
GOURIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2023

Date de convocation :
05/12/2023

Convocation affichée le :
08/12/2023

Nombre de Conseillers :
En exercice : 27
Présents : 21
Procuration (s) : 5

Reçu en Préfecture de
VANNES le 29/12/2023.....
Certifié exécutoire le 02/01/2024
Publié ou notifié le 02/01/2024
A GOURIN, le 02/01/2024...

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H



MIS EN LIGNE LE

02/01/2024

L'an deux mille vingt-trois à vingt heures et trente minutes, le quinze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, LE GRAND Mickaël, GOUJARD Laurine, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren formant la majorité des membres en exercice.

En raison de son lien indirect à l'affaire, Madame Anne Troalen a quitté la salle. Elle n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Absents : BOCQUILLON Maud, PERON Alan, COUGARD Christelle, LE GRAND Hicham, PHILIPPE Jean-Luc.

Procuration(s) : BOCQUILLON Maud à LE ROUX Véronique, PERON Alan à BOURLÈS Christophe, COUGARD Christelle à HENRY Catherine, LE GRAND Hicham à DUFLEIT Anthony, PHILIPPE Jean-Luc à ULLIAC Morgane.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Christophe BOURLÈS a été élu secrétaire de séance.

33- AVENANT AU BAIL PROFESSIONNEL DU 30 JUILLET 2012 ENTRE LA COMMUNE DE GOURIN ET LE LOCAL « INFIRMIER » DE LA MAISON DE SANTÉ EN RAISON DE LA MODIFICATION DE L'IDENTITÉ DES PRENEURS (SCM TY BREIZH SANTEL)

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de signer un avenant au bail professionnel établi le 30 juillet 2012 entre la commune de Gourin et le cabinet infirmier de la

maison de santé en raison de la modification de l'identité des preneurs (SCM TY BREIZH SANTEL).

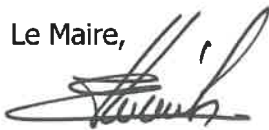
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

AUTORISE le maire, ou son adjoint en cas d'empêchement, à signer un avenant au bail professionnel établi le 30 juillet 2012 entre la commune de Gourin et le cabinet infirmier de la maison de santé en raison de la modification de l'identité des preneurs (SCM TY BREIZH SANTEL).

Pour extrait conforme au registre,
A GOURIN, le 15 décembre 2023

Le Maire,



Hervé LE FLOCH.



Le secrétaire de séance,



Christophe BOURLÈS.